UNIVERSITÉ DE LORRAINE | IRENEE

JOURNÉE D'ÉTUDES

MENSONGE(S) ET DROIT PUBLIC

Sous la direction d'Arthur Braun et de Cécile Thomassin

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

Inscription :
irenee.univ-lorraine.fr

Journée d'études organisée par
l'Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État - IRENEE

Salle des Assemblées - Campus Carnot/Ravinelle
Faculté DSEG, 13 place Carnot - 54000 Nancy
Plus d'information sur irenee.univ-lorraine.fr

JOURNÉE D'ÉTUDES
MENSONGE(S) ET DROIT PUBLIC

Parce qu'il est avant tout appréhendé du point de vue de la morale, le mensonge se laisse difficilement saisir par le droit. Au-delà de l'évidence morale – il est mal de mentir –, le mensonge *stricto sensu* n'est pas toujours punissable en droit pénal, dont il constitue cependant un objet d'études récurrent. À l'inverse, la notion semble, de prime abord, étrangère au droit public. Elle n'est pas véhiculée par le droit positif, guère abordée par la doctrine, presque totalement absente du contentieux. Faut-il pour autant en conclure que le droit public ne connaît pas le mensonge, ou plutôt, qu'il ne le reconnait pas ?

La journée d'études que nous organisons se propose de dépasser cette réponse hâtive, en s'interrogeant sur la question du mensonge sous le prisme particulier du droit public, afin d'éclairer les divers aspects de son traitement juridique. Selon le Littré, le mensonge est un « discours contraire à la vérité, tenu avec dessein de tromper ». Ses implications juridiques demeurent incertaines, en particulier à l'égard des acteurs publics, tant dans leurs relations avec les autres que dans leurs rapports internes. Le mensonge apparaît en effet comme un concept relativement a-juridique qui doit être confronté à d'autres notions qui semblent s'en rapprocher et s'en distinguent pourtant : le dol, la fraude, l'absence de bonne foi, l'insincérité, la perte de confiance… Comment, dès lors, le droit public peut-il prendre en compte et traiter le mensonge ?

Le choix de cette thématique se justifie à plus d'un titre. Si le mensonge est une récurrence de l'histoire humaine, l'exigence de transparence n'est apparue que récemment en tant que telle et s'étend aujourd'hui à tous les aspects du droit public, tant au niveau local, national, qu'international. Elle est aujourd'hui un enjeu politique majeur et le thème du mensonge, qui en constitue l'antithèse par excellence, s'inscrit ainsi dans le cadre plus général du projet fédérateur de l'IRENEE, « les mutations contemporaines de l'État ».

09h00 **Propos introductifs**
Maître Gérald PANDELON, Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Docteur en droit, Docteur en science politique

MANIFESTATIONS DU MENSONGE

Sous la direction de Mélanie DUBUY,
MCF/HDR en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

09h40 « Une constitution peut-elle être mensongère ? »
Jérémy BRZENCZEK, Doctorant en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

10h00 « Existence et reconnaissance d'États : entre mensonge et subjectivité »
Flora ATCHO, Doctorante en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

10h20 « Défaut d'intérêt à agir et sanctions : de la psychologie du requérant à l'encontre d'un permis de construire »,
Hadrien PICOCHE, Juriste, Chargé d'enseignement - Université de Lorraine

10h40 Pause/Café - salle ER05/RDC

11h00 « Le principe de coopération loyale au cœur du droit de l'Union européenne »
Ozgecan OZER, Doctorante en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

11h20 « Les manifestations du mensonge dans les relations entre l'administration et les administrés »
Nedjoua MERAD, Doctorante en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

11h40 Débat

12h00 Pause

APPRÉHENSIONS DU MENSONGE

Sous la direction de Jean-François LAFAIX,
Professeur de droit public, Université de Lorraine - IRENEE

14h30 « Le mensonge n'est pas un fait »
Skender HEKALO, Doctorant en philosophie, Université du Luxembourg

14h50 « L'appréhension du mensonge en droit des contrats publics »
Cécile THOMASSIN, Doctorante en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

15h10 « Et si Cahuzac avait été américain ? Vetting et parjure dans le système politique des États-Unis »
Arthur BRAUN, Doctorant en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

15h30 Pause/Café - salle ER05/RDC

15h50 « 50 ans après Aldébaran. Essais nucléaires et indemnisation des irradiés »
Benoît GRÉMARE, Doctorant en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

16h10 Débats

16h30 **Propos conclusifs**
Elodie DERDAELE, MFC en droit public, Université de Lorraine - IRENEE

INFORMATIONS

JOURNÉE D'ÉTUDES | Salle des Assemblées (1er étage)
PAUSES | salle ER05 (RDC)
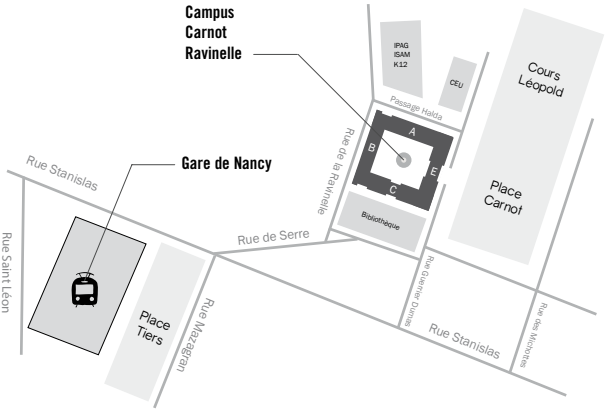
Campus Carnot/Ravinelle,
Faculté de Droit Sciences Economiques et de Gestion
13 place Carnot, 54000 Nancy